



DÉLIBÉRATION

du 25 mars 2025

Présents : 23 Excusés : 2 1 pouvoir Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Laura BRETAUD, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, Jérôme LECERF, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : M. Frédéric LEGRAS (ayant donné pouvoir à Maria COURTAY), Rosalie OUTIN</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Noëlle BICHON</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 12 mars 2025</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 26 MARS 2025 Publiée, le 26 MARS 2025 Notifiée, le	
Délibération n°25.2.10	<u>FINANCES</u> <i>Création Autorisation de Programme / Crédits de paiement – Aménagement urbain Chapellainerie / Lavoir</i>

La délibération n° 24.5.3 du 25/06/2024 a validé le Plan Guide Opérationnel qui a ciblé en premier lieu le secteur de la place du Lavoir / Rue de la Chapellainerie : aménagement d'une place de village, d'un commerce, d'une halle et de logements.

Madame Le Maire rappelle la délibération n° 25.1.23 du 24/02/2025 approuvant le programme de travaux et démolition des anciennes salles associatives rue de la Chapellainerie.

Considérant la nécessité d'aménager le secteur Chapellainerie / Lavoir, la municipalité a lancé une opération de démolition et d'études.

Le coût global des travaux est évalué à 303 500€ TTC.

Le montant global et les crédits de paiements par années sont détaillés ci-dessous, toutes taxes comprises.

N° AP/CP	Intitulé	Montant de l'autorisation de programme	CP 2025 prévisionnels	CP 2026 prévisionnels
25_03	Aménagement urbain Chapellainerie / Lavoir	303 500 €	253 500 €	50 000 €

Cette AP/CP figurera dans l'opération 25-03 « Aménagement urbain Chapellainerie / Lavoir » du budget municipal qu'il convient de créer en tant qu'opération d'équipement budgétaire et niveau de vote.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2311-3 I ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage du projet de la réhabilitation de l'Eglise ;

Considérant la présentation en commission des finances des 19 février et 5 mars 2025 ;

Considérant les documents d'analyse remis aux élus et présentés en séance ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- ▶ **AUTORISE** le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP nécessaire au montage du projet de l'aménagement urbain Chapellainerie / Lavoir;
- ▶ **DECIDE** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs aux d'aménagement urbain Chapellainerie / Lavoir détaillé dans le tableau ci-dessus ;
- ▶ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2025

Noëlle BICHON
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

